

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Aménagement de l'accès au multi-accueil Charaire et au relais d'assistantes maternelles et parentales (RAM/RAP) - autorisation donnée au maire de solliciter le permis de construire**

Séance du 11 février 2016

Convocation du 5 février 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le 11 février à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Pauline Schmidt par M. Timothé Lefebvre,  
Mme Catherine Lequeux par Mme Chantal Brault,  
M. Thibault Hennion par M. Philippe Laurent,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,  
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon,  
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Etait excusé :

M. Hachem Alaoui-Benhachem

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Ces formalités remplies,

Séance du 11 février 2016

**OBJET : Aménagement de l'accès au multi-accueil Charaire et au relais d'assistantes maternelles et parentales (RAM/RAP) - autorisation donnée au maire de solliciter le permis de construire**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1 et R.421-13 et suivants,

Considérant qu'il convient d'aménager l'accès au multi-accueil Charaire et au relais d'assistantes maternelles et parentales (RAM/RAP),

Considérant qu'il y a lieu de déposer une demande de permis de construire pour la fermeture et l'aménagement de l'accès au relais des assistances maternelles et parentales de Charaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à déposer une demande de permis de construire pour les travaux de fermeture et d'aménagement de l'accès au multi-accueil Charaire et au relais des assistantes maternelles et parentales (RAM/RAP).

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
le maire



*Philippe L...*